

CHARTRE DE L'ESPACE JEUX VIDEO

La médiathèque de Saint-Doulchard propose un service de jeux vidéo dans l'espace multimédia

« Ecouter – Regarder – Jouer ». L'accès à ce service est gratuit et ouvert aux usagers inscrits.

Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés d'un adulte pendant la durée du jeu.

Les sessions sont limitées à une heure par jour.

Jouer à un jeu multijoueur équivaut à une session pour tous les joueurs.

En cas de retard de plus de 15 minutes, l'inscription sera annulée.

L'accès aux jeux ne peut se faire que sur réservation à l'accueil de la médiathèque, par téléphone ou sur son site internet.

Une seule console et un seul jeu par créneau horaire pourront être choisis.

Les utilisateurs ne peuvent avoir accès qu'aux jeux correspondant à leur tranche d'âge définie par le système de classification PEGI :

PEGI 3 : à partir de 3 ans

PEGI 7 : jeu conseillé à partir de 7 ans

PEGI 12 : jeu conseillé à partir de 12 ans

PEGI 16 : jeu à partir de 16 ans

PEGI 18 : jeu à partir de 18 ans

Pour pouvoir bénéficier de ce service, la carte de lecteur en cours de validité devra être remise au personnel et elle sera rendue à la restitution des manettes de jeu.

Seul un agent de la médiathèque est habilité à installer les jeux ou faire des manipulations sur les consoles.

La détérioration du matériel mis à disposition engage la responsabilité de l'utilisateur qui devra rembourser le matériel au prix de sa valeur marchande.

L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée. Les parties ne doivent pas dégénérer : bruit excessif, bousculades, etc. Il est demandé aux joueurs de rester courtois et de se montrer fair-play.

Le personnel de la médiathèque pourra mettre fin à des sessions en cas de comportement excessif ou du non-respect de la charte d'utilisation de la part des joueurs. Il se réserve le droit de faire passer certains usagers en priorité pour découvrir les consoles lorsque celles-ci sont occupées par des utilisateurs réguliers.

L'inscription et la signature de cette charte doit être effectuée en présence d'un responsable légal pour les mineurs.

Je soussigné

Représentant légal de

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la médiathèque ainsi que de la charte de l'espace jeux vidéo.

A Saint-Doulchard le

« Lu et approuvé »

Suivi de la signature du représentant légal et du mineur